

Saint-Félix-de-Valois, le 19 mai 2021

## OBJET : GRÈVE DU PERSONNEL DE SOUTIEN LES 26 ET 27 MAI 2021

Chers parents,

Nous avons été informés que le Syndicat du personnel de soutien scolaire de Lanaudière ainsi que le Syndicat des employées et des employés d'entretien de la CSS affilié à la CSN exerceront leur droit de grève légal à partir de midi le 26 mai jusqu'à la même heure, le lendemain, soit le 27 mai 2021.

Dans les écoles du Centre de services scolaire des Samares, ces syndicats représentent les employés de soutien technique et paratechnique, les employés de soutien administratif ainsi que les employés de soutien manuel.

Pour des raisons liées à la sécurité et à l'organisation du transport, le Centre de services scolaire se voit dans l'obligation de **suspendre les services éducatifs en présentiel pour les deux journées de grève.**

Toutefois, dans l'optique de permettre aux élèves de poursuivre leurs apprentissages :

- Les élèves de niveau primaire auront des travaux planifiés à compléter **à la maison au cours de la journée**. Le personnel enseignant déterminera son propre moyen par lequel les élèves pourront communiquer avec lui pour répondre à des questions;
- Les élèves du secondaire suivront leurs cours en téléenseignement au moyen des outils déjà en leur possession;
- À la formation professionnelle et à la formation générale des adultes, les cours se dérouleront en présentiel le 26 mai en avant-midi et seront en téléenseignement en après-midi. Le 27 mai, les cours se feront en téléenseignement en avant-midi puis reprendront en présentiel en après-midi. Les modalités spécifiques seront communiquées par le Centre multiservice, s'il y a lieu. Veuillez noter que le transport scolaire ne sera pas disponible;
- Tous les stages prévus en milieu professionnel auront lieu comme prévu.

Veuillez également prendre note que les services de garde dans les écoles primaires ne seront pas offerts.

Différents syndicats représentant plusieurs groupes d'employés négocient actuellement avec la partie patronale en vue du renouvellement de leur entente de travail. Il revient à chaque syndicat de déterminer quels moyens de pression légaux il souhaite exercer pour faire valoir ses revendications. En fonction des moyens retenus par les syndicats, le Centre de services scolaire a la responsabilité de prendre les décisions qui s'imposent afin de maintenir au mieux les services éducatifs, tout en respectant les droits des syndiqués.

En plus du contexte actuel lié à la pandémie, nous comprenons que ces perturbations ont un impact sur votre organisation familiale et professionnelle. Tout comme vous, nous souhaitons un retour à la normale prochainement. Sachez, chers parents, que nous reconnaissons votre collaboration.



Nancy Lapointe  
Directrice générale